

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 19 juin 2024

Date de l'affichage : 19 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 33 + 2 suppléés + 11 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 46

**OBJET : ACCORD CADRE SERVICE DE TRANSPORTS ROUTIERS DE PERSONNES –
CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES ET LANCEMENT DE LA
PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC**

Numéro de la Délibération : 270624-DC-72

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Josiane VANDRIESSECHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Mme Véronique PAUL, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Jacques BOURGEOIS, Pascal POULET, Pierrick LOZE, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BOREDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Michèle BRICHEZ, Nathalie GALINDO, Mme Françoise TESTART, Christèle MARIN, Colette DEWEZ.

MM. Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Denis JACOB, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- M. Alain ARNOLD par M. Dany BULTEUX.
- M. Marc LAMOUREUX par M. Jacques BOURGEOIS.

Dont représentés :

- Mme Carine LUGEZ par M. Philippe MARECHAL.
- Mme Dominique MARGERY par Mme Caroline BILL.
- Mme Lydia BORDERES par M. Pierre DESLIENS.
- M. Patrice GOUIN par Mme Nathalie SABOT.
- Mme Doriane FRAYER par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA par M. Marc VIRION.
- M. Gérard AUGER par M. Bernard ONCLERCQ.
- M. Alain DEVOOGHT par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Nathalie GALINDO par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Alain GUERINET.
- Mme Colette DEWEZ par M. Christophe DURAND.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'ERCUIS.

**OBJET : ACCORD CADRE SERVICE DE TRANSPORTS ROUTIERS DE PERSONNES –
CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES ET LANCEMENT
DE LA PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'article L.5211-4-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral en date du 6 juillet 2023 : ajout d'un 8° groupement de commandes dans le cadre de compétences supplémentaires ;
- La délibération n° 230323-DC-16 du 23 mars 2023 relative à l'extension de compétence groupement de commandes au sens de l'article L.5211-4-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n° 080224-DC-7 relative à l'adoption des statuts consolidés de la Communauté de communes Thelloise ;
- La convention constitutive du groupement de commandes signée par les communes pour la durée du marché ;
- L'avis de la commission mobilités du 20 juin 2024 ;

Considérant :

- Que dans le cadre de l'apprentissage du savoir nager, les communes de la CC Thelloise prennent en charge le transport des élèves de primaire vers la piscine Aquathelle ou vers une autre piscine hors du territoire pour celles qui sont trop éloignées de Chambly ;
- Que la CC Thelloise souhaite proposer dans le cadre d'un groupement de commandes de mener, au nom et pour le compte des communes membres, la procédure de passation d'un marché public pour le transport collectif routier de personnes ;
- Que d'autres prestations pourront être également intégrées dans ce marché public : transports occasionnels pour les sorties scolaires de fin d'année, classes de découvertes, ou tout autre sortie à l'initiative des communes ;
- Qu'à cet effet, les 41 communes de la CC Thelloise ont été invitées par courrier en date du 29 mars 2024 à lui faire savoir si elles souhaitaient rejoindre le groupement de commandes qui sera constitué dans ce cadre ;
- Que 32 communes ont délibéré et ont signé la convention afin d'adhérer au groupement de commande ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **AGREE** la convention constitutive du groupement de commandes ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à la signer ;
- **PREND ACTE** de la constitution du groupement de commandes avec les communes de la Communauté de communes Thelloise ayant adhéré au 31 mai 2024, la CC Thelloise étant le coordonnateur du groupement ;
- **PREND ACTE** du lancement de la procédure adaptée.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20240627-270624-DC-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024
Affichage : 01/07/2024